

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, voici où je veux en venir. On dit dans la lettre: «Vous pouvez vous permettre d'être généreux». C'est un peu choquant parce que j'ai franchement de la difficulté à appuyer mon propre parti. Alors, supporter le NDP . . . Cela s'appelle de l'inconscience et de la présomption.

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je vais seulement expliquer pourquoi le député de Vegreville (M. Mazankowski) a reçu la lettre. Si vous vérifiez les résultats des dernières élections provinciales en Alberta, Vegreville a voté massivement pour le parti de la lumière et de la bonté, le Nouveau parti démocratique et a élu un député provincial exceptionnel, Derek Fox. C'est la dernière chance du ministre de se faire réélire en traversant le parquet de la Chambre. Il est un bon conservateur rouge et il a l'occasion de la faire.

M. le Président: Je suppose qu'au point de vue de la procédure il y en a qui pensent que nous devrions passer à autre chose. Cependant, je ne peux pas laisser passer l'occasion d'entendre ce que mon collègue et ami de longue date, le député de Comox—Powell River (M. Skelly) a à dire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION—LE DÉPUTÉ DE LASALLE—
MOTION DE RENVOI AU COMITÉ DES ÉLECTIONS, DES
PRIVILÈGES ET DE LA PROCÉDURE.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai été un peu déçu qu'on ait passé aussi rapidement sur la question soulevée par le député de La Prairie (M. Jourdenais).

● (1530)

M. le Président: Je regrette. L'affaire n'est pas close, et je n'avais pas l'intention de passer à autre chose rapidement. J'ai procédé ainsi parce que j'avais la lettre entre les mains et que j'ai jugé qu'avant d'aller plus loin, il serait préférable d'entendre le député de LaSalle (M. Lanthier). En d'autres mots, la question est simplement ajournée. Je ne veux pas que la discussion sur le sujet se poursuive maintenant.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

M. le Président: En dépit de ce que j'ai dit, le député de Comox—Powell River (M. Skelly) désire toujours avoir la parole. Je l'écouterai au cas où je n'aurais pas très bien saisi tout ce qu'il a à dire.

M. Skelly: Monsieur le Président, le député de La Prairie a précisé que le secrétaire parlementaire et président du comité avait été payé jusqu'au 14 octobre, ce que confirmeront les dossiers.

Deuxièmement, si je dispose d'une minute . . .

Recours au Règlement—M. Mazankowski

M. Clark (Yellowhead): Silence!

M. le Président: J'entendrai le député lorsque la question sera à nouveau abordée à la Chambre. C'était mon intention. Je n'ai rien déclaré qui permette de croire que j'avais l'intention d'entendre d'autres interventions. Cependant, devant les arguments exposés qui, à mon avis, sont sérieux, et étant donné les demandes de démission et que sais-je encore, j'ai cru que puisqu'une lettre m'avait été communiquée—on pourrait encore chercher à savoir quand elle a été envoyée ou reçue—j'ai demandé aux députés de coopérer et d'ajourner la discussion jusqu'à ce que nous y revenions lorsque le député de LaSalle sera présent. J'entendrai alors le député de Comox—Powell River.

Je demande au député de m'excuser s'il a cru que le droit de se prononcer sur la question lui avait été refusé.

M. Tobin: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Nous empiétons maintenant sur le droit de parole de la députée du Yukon (M^{me} McLaughlin) qui voudrait soulever une question de privilège. Je crois que cela a préséance. Peut-être serait-il préférable d'entendre d'abord le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) qui me fait signe pour m'assurer que son intervention sera très brève.

M. Tobin: Merci, monsieur le Président. En toute déférence pour votre décision et pour la sagesse dont vous avez toujours fait preuve, vous pourriez peut-être nous dire aujourd'hui quand nous pouvons espérer que vous vous prononciez sur les observations attribuées à l'ambassadeur Reisman et sur la question de savoir si elles constituent une atteinte aux privilèges des députés.

M. le Président: Je ferai mon possible pour rendre prochainement ma décision à la Chambre, c'est-à-dire, comme l'a dit le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) pendant la période des questions, sans trop de retard mais très bientôt. Je sais que la Chambre s'ajournera pour le congé habituel après cette semaine. Je fais de mon mieux pour répondre aux besoins des députés. Je remercie le député de sa requête.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LETTRE DE DEMANDE DE FONDS DU CHEF DU NDP

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais invoquer brièvement le Règlement, à la suite du vice-premier ministre (M. Mazankowski). J'ai attendu un certain temps. J'ai sur mon bureau un tas de lettres du député d'Athabasca (M. Shields) qui a écrit, sans doute au hasard, aux députés du nord de l'Alberta. Je voudrais le féliciter d'avoir mis en lumière une tendance très importante de l'histoire politique du Canada. Dans sa lettre il dit que l'électorat est en train de changer d'opinion. Il mérite nos félicitations, car il a parfaitement raison. Les électeurs changent d'opinion.